REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 4 juin 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

35 lieux de baignade pour profiter pleinement des rives genevoises cet été

Le département du territoire procède de manière régulière à l'analyse bactériologique (E.coli) de l'état sanitaire des accès pour la baignade du canton de Genève. La qualité de l'eau du lac est jugée bonne à excellente sur l'ensemble des rives genevoises.

Pour l'été 2024, ce sont 35 accès publics au Lac, au Rhône en amont de sa jonction avec l'Arve ainsi que la plage de la Plaine à Dardagny qui sont ainsi analysés toutes les 3 à 4 semaines par l'Office cantonal de l'eau, de mi-avril à fin septembre. Ces lieux de baignade et la qualité de l'eau mise à jour après chaque analyse durant la saison de baignade sont disponibles sur la carte interactive du terroir genevois.
La carte intègre chaque année de nouveaux accès à l'eau, au bénéfice de l'ensemble de la population du canton, à l'image du ponton d'accès au lac sur le quai de Cologny qui sera inauguré en juin 2024.

Profiter du lac

Grâce aux efforts d'assainissement des eaux usées par les communes et le canton, l'ensemble des sites suivis sont de bonne à très bonne qualité sanitaire et ce depuis une dizaine d'années. Globalement, l'état écologique du lac s'est amélioré, permettant la croissance des végétaux aquatiques bénéfiques pour la biodiversité et compatibles avec la baignade. Ces forêts aquatiques accueillent une faune riche et diversifiée qui peut être observée à l'aide d'un masque et d'un tuba.

Quelques conseils pour profiter de la baignade en eaux libres:

- Suite à un orage, il est préférable d'attendre 48h avant de se baigner, afin que la qualité bactériologique de l'eau redevienne bonne – les orages provoquant potentiellement des déversements d'eaux usées et brassant le fond du lac qui contient naturellement des bactéries;
- Pour éviter les désagréments causés par les puces de canards, il est recommandé de se doucher et se sécher vigoureusement après la baignade ou d'utiliser un gant de toilette. Voir: Informations sur les puces de canard;
- En cas d'observation de la présence d'un amas flottant sous forme de tapis spongieux/gluants à la surface de l'eau, contacter le SIS au 118 qui contactera l'Office cantonal de l'eau et évaluera s'il s'agit de cyanobactéries qui peuvent produire des toxines. Dans ce cas: ne pas se baigner, retenir les chiens et surveiller que les enfants ne portent pas les cailloux de la plage à la bouche. Voir: Informations sur les

cyanobactéries.

A noter qu'il n'y a jamais eu de développement dangereux de cyanobactéries dans le canton de Genève.

Et protéger les cours d'eau du canton

La baignade est fortement déconseillée dans les quelque 300 kilomètres de rivières du canton de Genève, à l'exception du Rhône en amont de sa jonction avec l'Arve. Il 'agit de protéger la faune et la flore aquatiques qui sont des écosystèmes particulièrement fragiles en période estivale. De plus, la qualité bactériologique des rivières est variable et ne peut être garantie.

Pour toute info complémentaire:

- *Mme Arielle Cordonier, cheffe du secteur Hydrobiologie, Service de la surveillance et de la protection des eaux et des milieux aquatiques (SSPMA), Office cantonal de l'eau, DT, eau@etat.ge.ch, T. 022 546 74 03.*